



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 62643

Texte de la question

M. Marc Joulaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du lycée présentée le 13 octobre dernier par le Président de la République. Dans son discours, le Président évoque son souhait de modifier « la hiérarchie implicite des voies et des séries qui mine le lycée républicain » et de créer un véritable parcours technologique permettant de déboucher sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Il souhaiterait donc connaître les mesures effectives que le Gouvernement entend prendre, afin de mettre en place une filière « sciences et technologies industrielles » (STI) renouvelée.

Texte de la réponse

Conformément à la décision du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, en particulier dans la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Les nouvelles séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) remplaceront les actuelles séries STI et STL dès la rentrée 2011 en classe de première et à la rentrée 2012 en classe terminale. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et un accompagnement plus personnalisé. Par ailleurs, les méthodes pédagogiques « inductives », qui différencient la voie technologique de la voie générale, restent tout à fait essentielles dans les nouvelles séries technologiques, qui seront plus attractives. Enfin, la lisibilité de la voie technologique a également été renforcée. En effet, le nombre de spécialités passera de 17 dans les actuelles séries STI et STL à 7 dans les nouvelles séries STI2D, STL et STD2A. La lisibilité des formations industrielles, et, par conséquent, l'orientation des élèves seront donc largement améliorées, tant à l'entrée qu'à la sortie des séries STI2D et STL.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62643

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10346

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10860